

Pour l'ESPAGNE :

1° Franco de port jusqu'à la frontière française les envois de 25 francs et au-dessus ;

2° Franco de port jusqu'à destination les envois de 50 francs et au-dessus avec 5 % d'augmentation.

Pour l'ALLEMAGNE et le GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG, franco de port et de droits de douane, tous les envois de 25 francs et au-dessus, moyennant 15 % ajoutés au montant de la facture, à l'exception des articles de parfumerie à base d'alcool, des rideaux confectionnés en tissus de meuble et guipure, les tissus pour meuble, les tapis, carpettes, la moquette, les couvre-pieds, les couvertures en soie ou mi-soie, les coussins, les paravents, le linge de maison brodé ou ourlé à jour et le linge de corps coûtant moins de 7.50 la pièce. Les meubles et autres objets lourds ou encombrants ne sont expédiés franco que jusqu'à la frontière française et franco de douane moyennant 15 %, à l'exception des matelas et sommiers.

Pour l'AUTRICHE-HONGRIE, franco de port et de douane, tous les envois de 25 francs et au-dessus, moyennant une augmentation de 15 % sur les articles non confectionnés et 20 % pour les articles confectionnés, ajoutés au montant de la facture, à l'exception des tissus pour ameublement au mètre ou confectionnés.

Pour l'ITALIE, franco de port et de douane, tous les envois de 25 francs et au-dessus, moyennant 18 % ajoutés au montant de la facture.

Ne sont pas compris dans ce forfait et sont expédiés franco de port jusqu'à la frontière française : les chapeaux taxés 4 francs la pièce, les tissus d'ameublement, les rideaux en guipure, les fleurs artificielles, les meubles, services porcelaine, articles de ménage et, en général, tous les articles lourds et encombrants.

Pour la SICILE et la SARDAIGNE, franco de port, tous les envois de 50 francs et au-dessus payés d'avance moyennant 5 % ajoutés au montant de la facture, et franco de port et de douane moyennant 18 % ajoutés au montant de la facture, avec les mêmes exceptions que pour l'Italie.

Pour la SUISSE, franco de port et de douane, tous les envois de 25 francs et au-dessus, moyennant 5 % ajoutés au montant de la facture, à l'exception des rideaux confectionnés, les tissus pour ameublement, couvre-pieds, couvertures, plantes d'appartement, tapis, tissus, fil et coton ou objets confectionnés avec ces tissus pour lesquels la douane est comptée à raison de 10 %.

Sont totalement exclus de ces forfaits, mais expédiés franco jusqu'à la frontière française : les envois de meubles, porcelaine, verrerie, et en général tous les objets lourds et encombrants.

Pour le PORTUGAL, franco de port par voie maritime jusqu'au port d'embarquement, les envois de 25 francs et au-dessus payés d'avance.

Pour la ROUMANIE : 1° Franco de port jusqu'à l'extrémité de la frontière austro-roumaine, tous les envois de 25 francs et au-dessus ; 2° Franco de port jusqu'à destination, tous les envois de 50 francs et au-dessus moyennant 5 % ajoutés au montant de la facture ; 3° Franco de port et de droits de douane tous les envois de 50 francs et au-dessus payés d'avance, moyennant un forfait de 30 % ajoutés au montant de la facture. Sont exclus de ce dernier forfait les plantes, les fleurs, les boîtes recouvertes de cretonne, les confections de soie et les parapluies au-dessous de 10 francs.

Pour la SERBIE, la BULGARIE, nous expédions franco de port jusqu'à l'extrémité de la frontière allemande, tous les envois payés d'avance de 25 francs et au-dessus, et franco de port jusqu'à destination, tous les envois de 50 francs et au-dessus moyennant 5 % ajoutés au montant de la facture.

Pour la RUSSIE, franco de port jusqu'à l'extrémité de la frontière allemande, tous les envois de 25 francs et au-dessus, payés d'avance, et franco de port jusqu'à destination, tous les envois de 100 francs et au-dessus, moyennant 10 % ajoutés au montant de la facture.

Pour l'ANGLETERRE et JERSEY, l'ÉCOSSE et l'IRLANDE, franco de port, tous les envois de 25 francs et au-dessus, sans augmentation. Il n'existe de droits d'entrée que sur les alcools et la parfumerie à base d'alcool et les sucres.

Pour LONDRES, tous nos envois sont expédiés franco de port, par l'intermédiaire de notre Agence, quel que soit le montant de la commande.

Pour la TURQUIE, la SYRIE et la GRÈCE, franco de port jusqu'au port de débarquement, toutes les commandes à partir de 200 francs, à l'exception des articles non franco énumérés au catalogue, et franco de port jusqu'à la frontière française ou port d'embarquement tous les envois de 25 francs et au-dessus payés d'avance. Les envois peuvent être grevés de remboursement lorsqu'il est joint une provision à la commande. Le connaissance, l'emballage, l'assurance et les droits de douane restent à la charge du destinataire.

Pour l'ÉGYPTE, franco de port jusqu'à Alexandrie, tous les envois de 25 francs et au-dessus payés d'avance ; la réexpédition depuis Alexandrie à lieu par nos soins, franco de port jusqu'à destination, si les envois peuvent être faits par colis postaux.

Pour Alexandrie et Le Caire, tous nos envois sont expédiés franco de port, par l'intermédiaire de nos Agences et contre remboursement quel que soit le montant de la commande. Les droits de douane seuls restent à la charge du destinataire.

Pour la FINLANDE, franco de port jusqu'à la frontière française, tous les envois de 25 francs et au-dessus, et franco de port jusqu'à destination tous les envois de 100 francs et au-dessus, moyennant 10 % ajoutés au montant de la facture.

Pour le DANEMARK, la SUEDE et la NORVÈGE, franco de port jusqu'à la frontière française tous les envois de 25 francs et au-dessus, et franco de port et de douane jusqu'à Copenhague tous les envois de 50 francs et au-dessus, moyennant 15 % ajoutés au montant de la facture pour le DANEMARK, et franco port et douane jusqu'à destination, moyennant 20 % pour la SUEDE et la NORVÈGE. Les articles meubles, literie et en général les objets lourds et encombrants sont exclus de ce forfait.

Pour les pays de la Mer Baltique (DANEMARK, SUEDE et NORVÈGE) nous expédions franco de port, jusqu'au port de débarquement, toutes les commandes de 200 francs et au-dessus à l'exception des meubles et en général tous les articles lourds et encombrants. Les envois peuvent être grevés de remboursement, lorsqu'il est joint une provision à la commande. Le connaissance, l'emballage, l'assurance et les droits de douane restent à la charge du destinataire.

Nous n'appliquons les forfaits ci-dessus que sur l'ordre de nos Clientes, et nous les engageons à nous demander les conditions spéciales à chaque pays.

Pour tous les autres pays non indiqués ci-dessus, les expéditions sont faites franco de port jusqu'à l'extrême frontière française ou jusqu'au port d'embarquement.

Les frais de change de monnaie restent invariablement à la charge de l'acheteur.

Les colis d'un poids supérieur à 30 kilogrammes sont expédiés franco par petite vitesse, à moins que la grande vitesse ne soit demandée par l'acheteur qui, en ce cas, doit supporter la différence de taxe.

Les envois faits en petite vitesse sont toujours adressés en gare.

Aucun envoi de marchandises ne peut être fait par la poste à l'étranger. Les échantillons sans valeur seuls peuvent circuler par cette voie.

Les Grands Magasins du Louvre offrent également la facilité des

EXPÉDITIONS RAPIDES PAR L'ORIENT-EXPRESS ET LE SUD-EXPRESS

Sur la demande de nos Clientes nous expédions par cette voie les commandes de 150 francs et au-dessus, payées d'avance, ne renfermant aucun objet lourd ni encombrant, moyennant 3 % ajoutés au montant des conditions énoncées ci-dessus pour l'Autriche-Hongrie, 4 % pour la Roumanie, la Serbie, la Bulgarie et Constantinople, 6 % pour le Portugal.

Les Compagnies de transports maritimes n'acceptant pas de colis en port dû ou grevés de remboursement pour ces contrées, nous prions nos clients de joindre toujours à leur lettre de commande un chèque ou valeur à vue sur une place d'Europe, représentant le montant de leur commande augmenté des frais d'emballage, fret, assurance maritime.

PAYS D'OUTRE-MER (Lignes de l'Atlantique et du Pacifique).

Afin de permettre à nos clients des Pays d'Outre-Mer d'établir exactement le prix de revient de nos marchandises, nous nous chargeons d'expédier franco de port, d'assurance maritime et d'emballage (bois et fer-blanc), jusqu'à destination, si la localité est un port, ou jusqu'au port le plus proche.

MOYENNANT

Pour tous les ports desservis directement par une

COMPAGNIE FRANÇAISE :

15 %	pour toute commande de	250 à	400
12 %	—	425 à	600
10 %	—	625 à	800
8 %	—	825 à	1.000
7 %	—	— au-dessus de	1.050

MOYENNANT

Pour tous les ports desservis avec transbordement par une

COMPAGNIE ÉTRANGÈRE :

20 %	pour toute commande de	300 à	500
16 %	—	525 à	700
14 %	—	725 à	900
12 %	—	925 à	1.100
8 %	—	— au-dessus de	1.150

Le montant des factures consulaires est à ajouter aux prix ci-dessus.

Pour les glaces expédiées aux pays d'outre-mer, il y a lieu de compter l'assurance à raison de 25 % ; la moitié de cette assurance sera remboursée si les glaces arrivent en bon état ; pour la porcelaine, la verrerie et les marbres il y a lieu de facturer 10 % d'assurance avec 5 % de ristourne.